

Si ce message ne s'affiche pas correctement, vous pouvez le retrouver en format PDF en PJ



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des
Directeurs, Instituteurs, professeur
des écoles, psyEN et AESH du 1er
degré
des Bouches du Rhône
FORCE OUVRIERE



22 novembre
2022

INFO SPECIAL PSYEN



Le SNUDI FO défend les

conditions de travail des psyEN

EDA

Le corps des PsyEN a été créé en 2017, création à laquelle la FNEC FP-FO et le SNUDI FO se sont opposés. Force est de constater que depuis, les conditions de travail des ex-psychologues scolaires, désormais PsyEN EDA, n'ont cessé de se dégrader contrairement à ce qui était annoncé !

Aujourd'hui encore, de nombreux problèmes se posent : charge de travail, locaux, matériel, relations avec la MDPH, formation... sans parler de l'obligation vaccinale subie par les personnels PsyEN dont certains et certaines sont encore suspendus à l'heure actuelle !



Le SNUDI FO défend les conditions de travail des PsyEN EDA !

Le conseil des PsyEN a été créé en 2017, création à laquelle la FNEC FP-FO et le SNUDI FO se sont opposés. Force est de constater que depuis, les conditions de travail des ex-psychologues scolaires, désormais PsyEN EDA, n'ont cessé de se dégrader contrairement à ce qui était annoncé.

Aujourd'hui encore, de nombreux problèmes se posent : charge de travail, locaux, matériel, relations avec la MDPH, formation... sans parler de l'obligation vaccinale subie par les personnels PsyEN dont certains et certaines sont encore suspendus à l'heure actuelle !

Depuis 2021, le gouvernement se refuse de dévaluer les missions des PsyEN EDA pour répondre à la destruction régulière des services publics, notamment de soins psychiques (CAMI, CMP, hôpital de jour, etc.). Ce démantèlement induit une demande impérieuse de compensation de handicap auprès de la MDRH / AESH, matériel pédagogique adapté, prime en charge financière des séances de psychomotricité, d'ergothérapie, d'auteurs spécialisés en libéral.

Sans remède aux problèmes qui existent avant 2021, différents rapports de la part des comités incluent le gouvernement à réexaminer, à terme, les missions des PsyEN EDA vers les départements. Il s'agit de ce qui est possible pour le PsyEN EDA au vu de la mise en place des rôles des DISCIPLES Pour le SNUDI FO, c'est clair : les PsyEN doivent rester dans l'éducation nationale. Nous nous battons pour cela !

Le SNUDI FO défend les revendications propres des PsyEN EDA à propos notamment de leurs conditions de travail, de leur recrutement, de leur statut, des postes en nombre réduits dans une annee RASED complète pour 800 élèves, de leur recrutement sous statut à l'heure des besoins, de leur formation.

Se mobiliser contre les attaques du gouvernement

Le SNUDI FO et ses adhérents, la FNEC FP-FO, ont organisé leur soutien parrainé et total aux mobilisations engagées par les psychologues de l'éducation nationale ces derniers mois, notamment pour le retrait de l'amiel du 20 mars 2022 ainsi que l'abandon du projet de loi de crédits et du vote des psychologues.

En effet, la perte d'autonomie dans l'exercice de la profession ainsi que la création des établissements ESC aboutissent à une précarisation des psychologues. Les psychologues voient des financements réduits, des salaires, des conditions d'emploi et des parcours de soins, et de répondre aux exigences d'un Ordre qui n'est à leur pratique. C'est ce qui est en cause pendant de longues heures d'orientation théorique et de choix des méthodes et outils.

Ainsi, le SNUDI FO refuse la mise en cause des missions et du cadre statutaire d'intervenants des PsyEN engagée par les modifications du code de l'éducation de la loi du 26 avril 2022.

Le SNUDI FO revendique :

- Le retrait du projet de loi visant la création d'un Ordre des psychologues ;
- La ratification du 10 mai 2021 pour son non-respect de la pluralité des approches psychologiques qui traitent une même problématique de l'éducation des enfants présentant certains troubles du développement ;
- Le respect des droits à la parité des psychologues et notamment le respect de la pluralité des méthodes, outils et orientations théoriques des psychologues ;
- Le maintien des Psy EN comme fonctionnaires d'Etat au sein du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que des créations de postes en nombre suffisant.

SNUDI-FO Spécial - novembre 2022 1

Dossier spécial psyEN

>>ICI<<

Se mobiliser contre les attaques du gouvernement
Disparition programmée des RASED
Concours 2022 : résultats catastrophiques !
Postes et remplacements
Locaux et moyens
Indemnités et frais de déplacement

Toutes les infos sur vos droits, vos revendications et l'aide possible du syndicat pour défendre vos conditions de travail

Spécial "Mutations" psyEN

>>ICI<<

- Calendrier**
- Qui y participe ?**
- Saisie des vœux**
- Le barème**
- Les bonifications**
- Barème interacadémique**
- Mouvement spécifique**
- Cas des stagiaires**

Mutations inter académiques
Mouvements spécifiques
Aide indispensable du SNFOLC Pour la suite des démarches, pour la liste de pièces justificatives, pour les vérifications de votre dossier, pour vos contestations de bulles et de statut d'attaché

Le SNFOLC se prononce
 Pour le respect du droit statutaire à mutation
 Pour des règles de mutation transparentes, contra les autres "grands"
 Pour la création de postes adéquates
 Pour la maintien de toutes les bénéficiaires admissibles
 Pour l'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique

Calendrier
 Date de prise en compte des situations familiales : 31 août 2023
 Date de mise en compte des mutations : 15 septembre 2023 (12 heures) et 7 décembre 2023 (12 heures)
 Affichage des bulles sortant : décembre 2023, selon le calendrier académique
 Période de consultation des bulles : fin août 15 jours après l'affichage des bulles
 Inscription, modification et démission : du 15/09/2023 au 15/01/2023 à 18h00, le jour de la prise d'acte de la mutation
 Statut de la mutation entre académiques : du 07 mars 2023
 Période de recours : du 07 mars au 07 mai 2023
 Recours entre académiques : du 07 au 14 mars 2023. Chaque recours doit être accompagné d'un dossier

► 50 n° 40
 07 octobre 2022

Prochaine contact avec le SNFOLC
 http://www.fo-efek.fr/contact

FNEC FP
FO ELECTIONS 2022 PROFESSIONNELLES
du 1^{er} au 8 décembre **JE VOTE FO!**

Face aux enjeux qui nous attendent, chaque voix FO comptera pour dire :

- Augmentation de nos salaires !
- Défense de nos conditions de travail !
- Maintien de notre statut ! !
- Non à la territorialisation)
- Pas touche à notre code des pensions de retraite de fonctionnaire d'Etat

Voter FO, c'est voter pour un syndicat présent dans les écoles, qui défend pied à pied les dossiers individuels confiés par les collègues, les droits collectifs et le statut !

Du 1er au 8 décembre, je vote FO !
Voir la liste des candidats et l'appel à voter du SNUDI FO 13

Les psyEN EDA voteront sur 4 ou 5 scrutins :
 Concernant les PsyEN EDA, il y a deux possibilités :

- Si vous êtes intégrés dans le corps des psyEN, vous voterez 4 fois : CSA ministériel, CSA académique, CAPA 2nd degré et CAPN.
- si vous êtes détachés dans le corps des psyEN, vous voterez 5 fois : CSA ministériel, CSA académique, CAPD du 13 , CAPA 2nd degré et CAPN.



Avez-vous ouvert votre espace électeur ?
Avez-vous récupéré votre notice de vote ?

Pour tout problème "technique", contactez le syndicat !



**Plus que jamais,
pour vous
protéger
SYNDIQUEZ-
VOUS !**

**Carte 2023 déjà
disponible**



**Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille
Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 /
07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org**

